

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14734*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
18/11/2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01113P0211

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION DE L'INSTITUT DES METIERS ET DE L'ARTISANAT (IMA) SUR LA COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS (77)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°36 Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée d'un POS	Construction d'un bâtiment de 10 511 m ² de surface plancher

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un IMA (de type CFA) à l'entrée de la ville de Meaux, au coeur de la ZAC du Pays de Meaux en cours d'aménagement. Le terrain est bordé par la Rocade de Meaux à l'ouest, la RD 603 au Nord, un talus routier à l'est et le chemin de Rutel au sud. Le schéma Directeur et les orientations du futur Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) envisage la nécessité d'une liaison Transport en Commun en Site Propre (TCSP) qui pourrait ainsi à terme desservir le Parc d'activités du Pays de Meaux et contribuer à la diminution du trafic global en heure de pointe.

Le projet est constitué de :

- un bâtiment principal (sur sous sol et vide sanitaire partiels , à R+1 et partiellement sur R+2)
- une salle polyvalente (rez de jardin et RDC)
- un bâtiment technique (nommé mur technique - à RDC)

Le bâtiment principal est accessible depuis le chemin de Rutel par un parvis piéton et par une voie de service (véhicules lourds et légers). Cette dernière dessert également un parking extérieur à l'ouest (coté rocade). Au Nord et à l'Est, le terrain est aménagé en prairies, bois, aire sportive et jardins.

4.2 Objectifs du projet

La Chambre des Métiers de la Seine et Marne a le projet de remplacer son CFA, dont les plateaux pédagogiques sont aujourd'hui obsolètes, par l'Institut des Métiers et de l'Artisanat (IMA). Les pôles enseignés seront :

- alimentation
- électricité et électrotechnique
- mécanique et réparation automobile (MRA)
- beauté
- vente

L'IMA comprendra aussi les pôles :

- restauration collective
- salles de sport et polyvalente
- administratif

La construction de l'IMA permettra d'accueillir un plus grand nombre d'apprentis, et ce dans des conditions cohérentes avec la pratique des métiers en milieu professionnel.

Ce lieu d'enseignement sera particulièrement tourné vers la communication avec le public extérieur (partenaires pédagogiques, et professionnels).

Ce projet s'inscrit dans une démarche HQE certifiée selon le référentiel "NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE® version 2008" de CERTIVEA avec niveau BBC.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée de 21 mois.

- les travaux préparatoires (clôtures, terrassements et VRD) sont prévus sur 4 mois
- les travaux de gros oeuvre sont prévus sur 8,5 mois
- les travaux de clos/couvert sont prévus sur 4 mois
- les travaux techniques sont prévus sur 5 mois
- les travaux de finition sont prévus sur 4 mois
- la mise en place des travaux et équipements est prévue sur 2 mois

La gestion de l'aspect environnemental des travaux sera organisé autour d'une charte de chantier à faible impact environnemental.

Les travaux sont prévus de septembre 2013 à fin mai 2015.

Un récent changement programmatique a porté la surface plancher de 9 945 m² à 10 511 m², induisant ainsi cette demande au cas par cas et la réalisation d'un permis de construire modificatif en cours de démarrage de chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le bâtiment accueillera 786 personnes, dont environ 700 apprentis par jour.

Ce projet générera environ 500 véhicules légers par jour et une dizaine de bus scolaire. Cette hausse modérée du trafic a été prise en compte dans la génération globale à l'échelle de la ZAC Pays de Meaux qui sera absorbée en partie par la Rocade Ouest.

Le bâtiment de l'IMA sera certifié HQE, et de niveau BBC et sera équipé :

- d'une chaufferie bois (180 kW) avec appoint/secours par chaudière gaz à condensation (574 kW)
- d'une cuve de récupération des eaux pluviales (25m³) ainsi qu'un bassin de rétention (débit de fuite global : 2l/s/ha)
- de capteurs solaires thermiques (22,5 m²) dédiés à la production d'eau chaude sanitaire, ainsi que d'une centrale photovoltaïque (37,4 kWc) intégrés aux toitures en shed éclairant naturellement les grands ateliers d'électricité et MRA de l'IMA.
- d'une ventilation mécanique double flux (préchauffage de l'air neuf avec échangeur récupérateur)
- d'espaces verts composés de végétaux choisis en fonction du type de sol, de l'exposition, de leur résistance et adaptation au climat ainsi que leur faible besoin en eau. Aucun arrosage automatique n'est prévu.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis de Construire, obtenu le 13 septembre 2013. Il s'inscrit dans la ZAC du Parc d'activités du Pays de Meaux réalisée le 29 janvier 2009 qui a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un dossier loi sur l'eau (arrêté préfectoral du 6 mai 2009).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Au titre du permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
surface parcelle	48716 m2
surface d'emprise au sol du bâtiment	6865 m2
surface des espaces verts	26300 m2
surface plancher	10511 m2
surface utile 8123m2	8123 m2
bâtiment principal : longueur x largeur x hauteur	152 x 61,5 x 9,1 m
salle polyvalente : longueur x largeur x hauteur	30 x 17,7 x 8 m
mur technique : longueur x largeur x hauteur	23,5 x 6 x 3,2 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Ilot 3, Parc d'Activités du Pays de Meaux,
Chemin de Rutel
77124 CHAUCONIN - NEUFMONTIERS

Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 51 ' 36,0" E Lat. 48 ° 57 ' 18,2" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le périmètre du projet est occupé actuellement par des terrains qui n'ont plus fait l'objet d'une exploitation agricole depuis la réalisation de la ZAC. Cette friche agricole n'a donc plus de vocation affirmée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Schéma Directeur de la Région de Meaux a été approuvé le 13 décembre 2001 identifie la ZAC comme un espace de développement économique et d'emploi. Ce document est en cours de révision en SCoT.

Le POS de la commune de Chauconin Neufmontiers approuvé le 12/02/99 classe le périmètre du projet en zone à urbaniser dans le cadre d'une opération d'ensemble, à vocation économique (1Nax). Le Parc d'activités des Saisons de Meaux est régit par le cahier des charges applicables à la ZAC. Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme opposables.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>*Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures routières relevant de l'État dans le département de Seine et Marne* (janvier 2013) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selon le plan des infrastructures routières et auto-routières non concédées, le site est situé sur une zone exposée au bruit selon les indicateurs LDEN et LN, valeurs comprises entre 75 et 50 dB (A) selon position sur le site. - Le site est donc situé sur un secteur affecté par le bruit. - La frange ouest du site (correspondant au parking) semble être comprise dans une zone où les valeurs limites LDEN et LN sont dépassées.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site situé sur la nappe de l'Albien Néocomien (classée en Zone de répartition des Eaux).
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est à environ 3,5 km du site Natura 2000 " directive oiseaux - Les boucles de la Marne".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de ce bâtiment nécessitera un raccordement au réseau local d'alimentation en eau potable. La consommation quotidienne du site est estimée à environ 12 000 m ³ (15l/pers/an).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement supprimera la friche agricole qui sera remplacée par des espaces verts composés de 24 154 m ² de prairie/pelouse, 195 arbres, 4 497 arbustes et 12 719 vivaces et graminées, ainsi que des toitures végétalisées d'une surface de 2 094 m ² , atténuant ainsi la minéralisation du site. La rocade constitue déjà une barrière aux continuités écologiques, L'aménagement du site localisé dans le prolongement du tissu urbain de Meaux n'est donc pas de nature à perturber les continuités .
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Suppression d'environ 5 hectares de friche agricole.
Le projet prévoit de reconstituer 2,6 hectares d'espaces verts.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Le projet induira une hausse modérée du trafic de véhicules particuliers (500 v/j) contribuant ainsi à augmenter de manière peu significative les niveaux sonores le long de la rue de la Chaussée de Paris (RD603) et de la RD5. Le projet est bordé par la Rocade Ouest (RN330) et par le RD5 au nord. Ces voies sont classées respectivement en catégorie 2 et en catégorie 4, induisant des prescriptions d'isolation de façades pour les bâtiments sensibles (établissements scolaires, logements...) situés dans une bande 250 mètres et de 30 mètres.

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment ne fera pas l'objet d'une occupation nocturne qui justifie un éclairage spécifique. Le projet bénéficie de l'éclairage public des voiries aménagées dans le cadre de la ZAC.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls rejets de polluants atmosphériques sont liés aux véhicules (trafic généré en proportions modérées) et à la chaufferie bois.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets hydrauliques du projet ont été étudiés dans le cadre du dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (mars 2008). Les eaux pluviales sont stockées et traitées (bassin de rétention) sur l'îlot avec un débit de fuite régulé de 2 l/s/ha puis acheminées à travers la ZAC via une noue bétonnée et rejetées directement dans la Marne. Les eaux usées seront rejetées au réseau existant et seront traitées à la station d'épuration de Meaux (115 000 eq/hab).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets ménagers et d'eaux usées. Production de déchets dangereux et spécifiques en faible quantité (environ 130 m3 par an) liée à l'activité du pôle MRA et traitée en filières adaptées.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Certains secteurs du périmètre de la ZAC des Pays de Meaux sont sensibles du point de vue de l'archéologie. Le préfet de Région a prescrit la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux, en application de la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive. Des mesures de protection (servitude) ont été mises en place. L'îlot 3 qui accueillera l'IMA n'est pas concerné par une servitude liée à l'archéologie.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suppression d'environ 5 hectares de friche agricole. Les mesures compensatoires en faveur des exploitants agricoles ont été évaluées et mises en œuvre dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Pays de Meaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Projet de construction du centre commercial des saisons de Meaux sur le Parc d'activités du Pays de Meaux sur la commune de Chauconin-Neufmontiers (avis AE du 3/07/2012).
Implantation de la société Prologis (logistique) sur le Parc d'activités du Pays de Meaux sur la commune de Villenoy (avis AE du 1/10/2013).
Les impacts cumulés ont été étudiés à travers les études d'impact de ces deux projets. Par ailleurs, tous ces projets sont inclus dans le Parc d'activités du Pays de Meaux et ont donc fait une évaluation des impacts à travers l'étude d'impact de la ZAC.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet est compatible avec les règlements les documents d'urbanisme opposable (SD, POS) et le cahier des charges de la ZAC du Pays de Meaux.

Le projet s'inscrit dans le projet du Parc d'activités pour lequel les réflexions environnementales ont été conduites à travers l'étude d'impact réalisée au stade de la création (14 octobre 2005) puis complétée au stade de la réalisation de la ZAC (29 janvier 2009), et le dossier loi sur l'eau de la ZAC dont l'arrêté préfectoral date du 6 mai 2009.

Les contraintes appliquées au site (bruit, trafic, gestion EP...) ainsi que des "nuisances" générées par son aménagement ont été prise en compte à travers l'élaboration du projet. Par ailleurs, la conception du bâtiment s'attache également à proposer des solutions optimisées en matière d'innovation énergétique.

Par conséquent la prise en charge globale des enjeux environnementaux est suffisante au regard de la consistance du projet, et ne justifie pas la réalisation d'une nouvelle étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à _____ le, _____

Signature

La Présidente

Elisabeth DETRY

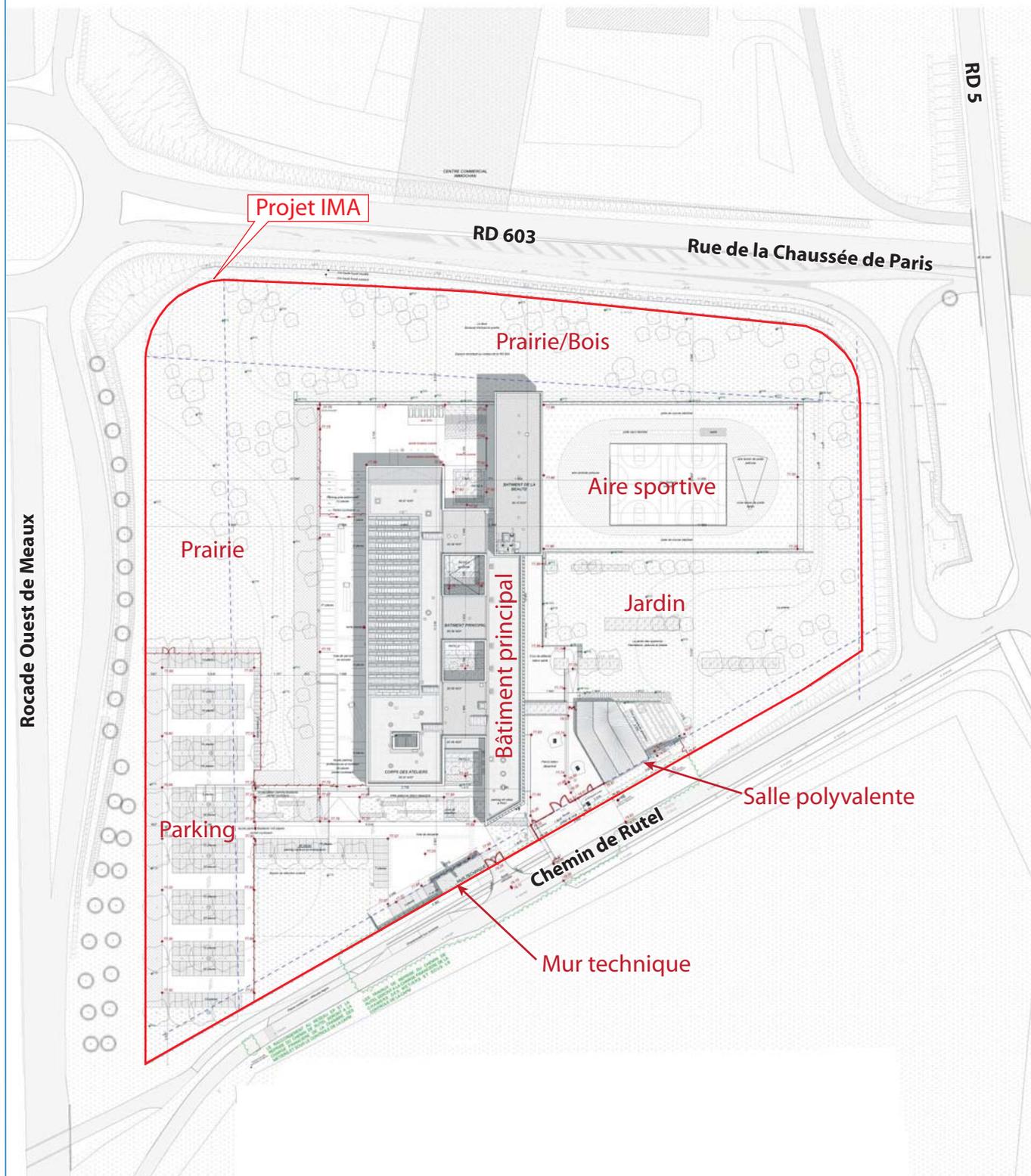
**Chambre de Métiers et de l'Artisanat
 de Seine-et-Marne**
 Château Gruber
 4, avenue du Général Leclerc
 77000 MELUN
 Tél. 01 64 79 26 09
 Fax 01 64 79 26 10

ANNEXE 3 : PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE





ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET





ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS

